Mouvement des Entreprises de France

Projet de loi avenir professionnel : bâtir une réforme efficace, au plus près des besoins des jeunes, des entreprises et des territoires

Publié le 27 avril 2018

Le Medef entend contribuer de façon résolue et positive à la réforme du marché du travail. Il partage ainsi les objectifs du projet de loi « avenir professionnel », comme le montre son engagement, avec 17 fédérations professionnelles, dans une campagne de promotion pour que l'apprentissage devienne le « plan A » des jeunes.

Pour que cette réforme soit au rendez-vous de la reprise économique comme de la montée en compétences des jeunes et des salariés, le Medef attire l'attention sur quatre points de vigilance pour les entreprises.

La nouvelle instance France Compétences doit garantir la cohérence, la performance et l'évolution du système d'apprentissage et de formation professionnelle. Le Medef s'efforcera d'être force de propositions en la matière afin que, au-delà de son rôle de contrôle et de régulation, France compétences soit un véritable organe de pilotage et d'animation quadripartite, au service des salariés, des branches et des apprentis, au plus près des territoires et bassins d'emplois.

Une stratégie régionale pluriannuelle aux objectifs partagés entre tous les acteurs,à revisiter tous les ans, doit être mise en place, afin d'assurer le financement de chaque CFA. Puisque le texte fait l'impasse sur ce sujet, le Medef, en lien avec ses présidents de Medef territoriaux, a engagé des discussions avec plusieurs présidents de région pour envisager une stratégie commune.

Dans le même esprit, le Medef souhaite que la **mise en place des opérateurs de compétences** réponde à ce souci d'un pilotage agile et réactif au plus près du terrain : pour que ce changement d'environnement soit une opportunité, il faut encore travailler sur leur articulation cohérente avec les branches et les territoires.

Quant à la dynamique de **coconstruction de la formation** entre une entreprise et un salarié, elle reste insuffisamment présente dans le texte, alors que la capacité de mobilisation du compte personnel de formation (CPF) d'un salarié dans le cadre du plan de formation est une évolution majeure.

Pour **Florence Poivey, présidente de la commission Education, formation et insertion du Medef** : « *La réforme de l'apprentissage est une chance pour notre jeunesse et nos entreprises. Les branches sont prêtes à relever le défi de leur responsabilité nouvelle au cœur du dispositif. Nous savons que c'est ensemble, en copilotage avec les régions et l'Etat, que nous pourrons construire cette véritable ambition nationale. Concernant la réforme de la formation, nous renforcerons sans relâche le lien entre l'avenir professionnel que chaque salarié va pouvoir se construire par son CPF et les besoins de compétences de nos entreprises, besoins en challenge et évolution permanents.* »